

DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 juin 2024

Délibération n° 2024-06-200
Décision Modificative n°1

Le onze juin deux mille vingt-quatre, à neuf heures et demie, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la culture, 182, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes, Président du Conseil d'administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Bertrand MUNIN, Adjoint au Délégué à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture représentant de Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture représentant de Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture

Madame Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique et Adjointe au chef de service régional de la création, ministère de la Culture représentante de Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et culturelle, Académie de Créteil représentant de Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Madame Dominique DELLAC, 8^e Vice-présidente chargée du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle, suppléante de Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, 9^e adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil, suppléant de Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Mathieu POTTE-BONNEVILLE, Directeur culture et création du Centre Pompidou, représentant de Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES
Madame Valérie SENGHOR

Représentants du personnel

Madame Marie NIPAU, suppléante de Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Madame Séverine MAGRY représentante de Monsieur Laurent ROTURIER

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, pouvoir à Monsieur Serge CADIO suppléant de Monsieur Xavier LEMOINE

EPT Grand Paris Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Madame Anne-Louise MESADIEU

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Monsieur Mathieu POTTE-BONNEVILLE représentant de Laurent LE BON

Personnalités qualifiées

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, pouvoir à Valérie SENGHOR
Madame Anne-Claire MIALOT, pouvoir à Serge LASVIGNES

Était également excusé : Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Paris et Préfet Région Île-de-France ; Florian SITBON, Conseiller de Paris ; Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois ; Monsieur Faisal DAALOUL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Carole Virginie MIRABEAU, Conseillère pour la danse, DRAC, ministère de la Culture

Madame Elsa MARTIN, Cheffe du service de la création et de la diffusion cinématographique, audiovisuelle, éditoriale, numérique et plastique, Région Île-de-France

Madame Christine MANNAZ-DENARIE, Chargée de projets livre, littératures et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Madame Claire LOUCOPOULOS, Cheffe du bureau du développement artistique et culturel du territoire, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Madame Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Madame Rozenn BARTRA, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration, Madame Eva BÉLIZAIRE Chargée de mission auprès de la direction.

- Présents : 11
- Pouvoirs : 6
- Votants : 17

Décision Modificative n°1

Délibération n° **2024-06-200** du 11 juin 2024 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis.

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis »

Vu les statuts de l'Établissement public de coopération culturelle « Ateliers Médicis » ;

Vu la délibération n°2023-02-166 du 12 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 ;

Vu la délibération n°2024-03-198 du 26 mars 2024 relative au budget supplémentaire 2024 ;

Ajustement Budgétaire

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

- La dotation aux amortissements est moins importante que budgétée ; il en résulte une diminution du chapitre 42 compte 6811 pour 10 260,07 euros en dépenses de fonctionnement et en conséquence une diminution du chapitre 40 pour un total également de 10 260,07 euros répartis entre les comptes 28183 (8 858,74 euros) et 28188 (1 401,33 euros).
- Les crédits relatifs aux travaux du futur lieu ont été prévus en phase Études au chapitre 20 compte 203. Le projet de construction entre dans sa phase de réalisation. Dès lors, selon la norme comptable, les crédits doivent être transférés au chapitre 23, compte 2313. Le montant des crédits aujourd'hui concernés s'élèvent à hauteur de 1 936 775,80 euros.
- La signature des marchés afférents aux travaux du futur lieu ont permis de passer en phase de réalisation. Nous sommes amenés à engager les dépenses d'investissement de ces dits marchés et prendre en considération les subventions à venir à hauteur de 22 550 000 euros soit une augmentation des dépenses d'investissement du chapitre 23 compte 2313 pour 22 550 000 euros et augmentation des recettes d'investissement chapitre 13 compte 1311 pour 8 750 000€ le compte 1312 pour 5 000 000€ le compte 1313 pour 1 100 000€, le compte 1314 pour 500 000€ et le compte 1318 pour 7 200 000€.

Pour mémoire, le financement du Futur Lieu des Ateliers est aujourd'hui prévu comme suit, suivant les engagements apportés par les différents partenaires de l'opération, qui assurent la couverture des engagements financiers :

Subventions attendues		Perçues au 01/01/24	Reste à percevoir	Inscrit au BP 24	Inscrit en DM juin 24	Reste à inscrire
Etat	19 484 400,00 €	6 484 400,00 €	13 000 000,00 €	4 250 000,00 €	8 750 000,00 €	
Région	5 000 000,00 €		5 000 000,00 €		5 000 000,00 €	
MGP	9 750 000,00 €	2 550 000,00 €	7 200 000,00 €		7 200 000,00 €	
Montfermeil	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €			
Clichy-sous-Bois	500 000,00 €		500 000,00 €		500 000,00 €	
CD93	1 100 000,00 €		1 100 000,00 €		1 100 000,00 €	
<i>Agence de l'eau et fonds vert</i>	<i>650 000,00 €</i>		<i>650 000,00 €</i>		0,00 €	<i>650 000,00 €</i>
	36 984 400,00 €	9 534 400,00 €	27 450 000,00 €	4 250 000,00 €	22 550 000,00 €	650 000,00 €
Autofinancement	100 000,00 €					
TOTAL	37 084 400,00 €	9 534 400,00 €	27 450 000,00 €			
		Dont en instruction	<i>650 000,00 €</i>			

DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 juin 2024

Délibération n° 2024-06-201
Mise à jour du tableau des emplois

Le onze juin deux mille vingt-quatre, à neuf heures et demie, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la culture, 182, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes, Président du Conseil d'administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Bertrand MUNIN, Adjoint au Délégué à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture représentant de Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture représentant de Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture

Madame Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique et Adjointe au chef de service régional de la création, ministère de la Culture représentante de Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et culturelle, Académie de Créteil représentant de Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Madame Dominique DELLAC, 8^e Vice-présidente chargée du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle, suppléante de Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, 9^e adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil, suppléant de Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Mathieu POTTE-BONNEVILLE, Directeur culture et création du Centre Pompidou, représentant de Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES
Madame Valérie SENGHOR

Représentants du personnel

Madame Marie NIPAU, suppléante de Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Madame Séverine MAGRY représentante de Monsieur Laurent ROTURIER

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, pouvoir à Monsieur Serge CADIO suppléant de Monsieur Xavier LEMOINE

EPT Grand Paris Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Madame Anne-Louise MESADIEU

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Monsieur Mathieu POTTE-BONNEVILLE représentant de Laurent LE BON

Personnalités qualifiées

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, pouvoir à Valérie SENGHOR
Madame Anne-Claire MIALOT, pouvoir à Serge LASVIGNES

Était également excusé : Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Paris et Préfet Région Île-de-France ; Florian SITBON, Conseiller de Paris ; Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois ; Monsieur Faisal DAALOUL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Carole Virginie MIRABEAU, Conseillère pour la danse, DRAC, ministère de la Culture

Madame Elsa MARTIN, Cheffe du service de la création et de la diffusion cinématographique, audiovisuelle, éditoriale, numérique et plastique, Région Île-de-France

Madame Christine MANNAZ-DENARIE, Chargée de projets livre, littératures et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Madame Claire LOUCOPOULOS, Cheffe du bureau du développement artistique et culturel du territoire, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Madame Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Madame Rozenn BARTRA, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration, Madame Eva BÉLIZIAIRE Chargée de mission auprès de la direction.

- Présents : 11
- Pouvoirs : 6
- Votants : 17

Mise à jour du tableau des emplois

Délibération n° **2024-06-201** du 11 juin 2024 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu l'article 10 des statuts de l'EPCC relatif aux attributions du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration de l'EPCC est seul habilité à modifier les postes d'emploi permanents ;

Vu la délibération n° 2015-12-04 du 22 décembre 2015 relative à la création des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activités de l'EPCC ;

Vu les délibérations n° 2016-05-17 et n° 2016-11-23 du Conseil d'administration de l'EPCC « Médicis-Clichy-Montfermeil », relative à la modification d'emplois permanents de l'EPCC ;

Vu la délibération n° 2017-02-32 du 7 février 2017 du Conseil d'administration de l'EPCC « Médicis-Clichy-Montfermeil » relative à la création et à la modification des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activité de l'EPCC ;

Vu les délibérations n° 2018-03-59 et n° 2019-03-78 du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médicis relative à la création et à la modification des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activité de l'EPCC ;

Vu les délibérations n° 2019-06-82, n° 2020-03-103, n° 2020-12-119, n° 2021-03-124 et n° 2021-04-129, n° 2022-03-151, n°2022-12-162, n°2023-06-180, n°2023-10-185, n°2023-12-192 du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médicis relatives à la mise à jour du tableau des emplois ;

Considérant la proposition d'un nouveau tableau des effectifs,
 3 créations de poste sont proposées, 2 changements d'intitulés ainsi que 5 suppressions de postes.

Poste	Statut	Temps de travail	Modification /Ancienne dénomination
Directrice	CDD de droit public Cadre	Temps complet	
Directeur·rice administratif·ve et financier·e	CDI Cadre	Temps complet	
Directeur·ice de l'Innovation Sociale et du Campus	CDI Cadre	Temps complet	
Secrétaire Général·e	CDI Cadre	Temps complet	
Directeur de la préfiguration technique du futur lieu	CDI Cadre	Temps partiel (60%)	Directeur·rice technique
Conseiller·e arts visuels et prospective	CDI Cadre	Temps complet	Suppression
Chef·fe comptable	CDI Cadre	Temps complet	
Responsable Production et Programmateur·ice musique	CDI Cadre	Temps complet	
Responsable Action culturelle et Création en cours	CDI Cadre	Temps complet	
Responsable de la Communication	CDI Cadre	Temps complet	
Responsable Technique	CDI Cadre	Temps complet	

Adjoint-e au Campus en charge de la coordination du Pôle Média	CDI Cadre	Temps complet	
Coordinateur-riche des actions et relations au territoire	CDI Cadre	Temps complet	
Coordinateur-riche de Transat	CDI Cadre	Temps complet	CDD pour 2024
Coordinateur-riche Création en cours	CDI Cadre	Temps complet	Avenant à durée déterminée au contrat d'une chargée de production pour 2024
Coordinateur-riche Cinémathèque Idéale des banlieues du Monde	CDI Cadre	Temps complet	
Coordinateur-riche de l'action culturelle, sociale et territoriale	CDI Cadre	Temps complet	Chargé-e d'action culturelle
Assistant-e de Direction	CDI Non cadre	Temps complet	Suppression
Chargé-e de mission auprès de la direction	CDI non cadre	Temps complet	
Chargé-e de production	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de production	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de production	CDI Non cadre	Temps complet	Création de poste
Attaché-e à l'hospitalité	CDI Non cadre	Temps partiel	
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e d'action culturelle	CDI Non cadre	Temps complet	Création de poste
Chargé-e d'action culturelle et développement des publics	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e d'action culturelle et de médiation	CDI Non cadre	Temps complet	
Attaché-e à l'accueil	CDI Non cadre	Temps complet	
Comptable	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e d'administration et des ressources humaines	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e d'administration	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de développement économique	CDI Non cadre	Temps complet	Suppression
Chargé-e de communication	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de communication	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de développement et du suivi des élèves	CDI Non cadre	Temps complet	
Coordinateur pédagogique	CDI Non cadre	Temps partiel (80%)	Passage de CDD en CDI
Technicien-ne polyvalent-e	CDI Non cadre	Temps complet	

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, :

- Adopte le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 12 juin 2024

Fait à Paris le 11 juin 2024

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 juin 2024

Délibération n° 2024-06-202

Autorisation de la directrice à négocier et signer des transactions en lien avec les fins de contrats de travail des salariés

Le onze juin deux mille vingt-quatre, à neuf heures et demie, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la culture, 182, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes, Président du Conseil d'administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Bertrand MUNIN, Adjoint au Délégué à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture représentant de Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture représentant de Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture

Madame Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique et Adjointe au chef de service régional de la création, ministère de la Culture représentante de Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et culturelle, Académie de Créteil représentant de Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Madame Dominique DELLAC, 8^e Vice-présidente chargée du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle, suppléante de Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, 9^e adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil, suppléant de Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Mathieu POTTE-BONNEVILLE, Directeur culture et création du Centre Pompidou, représentant de Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Valérie SENGHOR

Représentants du personnel

Madame Marie NIPAU, suppléante de Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Madame Séverine MAGRY représentante de Monsieur Laurent ROTURIER

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, pouvoir à Monsieur Serge CADIO suppléant de Monsieur Xavier LEMOINE

EPT Grand Paris Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Madame Anne-Louise MESADIEU

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Monsieur Mathieu POTTE-BONNEVILLE représentant de Laurent LE BON

Personnalités qualifiées

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, pouvoir à Valérie SENGHOR
Madame Anne-Claire MIALOT, pouvoir à Serge LASVIGNES

Était également excusé : Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Paris et Préfet Région Île-de-France ; Florian SITBON, Conseiller de Paris ; Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois ; Monsieur Faisal DAALOUL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Carole Virginie MIRABEAU, Conseillère pour la danse, DRAC, ministère de la Culture

Madame Elsa MARTIN, Cheffe du service de la création et de la diffusion cinématographique, audiovisuelle, éditoriale, numérique et plastique, Région Île-de-France

Madame Christine MANNAZ-DENARIE, Chargée de projets livre, littératures et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Madame Claire LOUCOPOULOS, Cheffe du bureau du développement artistique et culturel du territoire, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Madame Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Madame Rozenn BARTRA, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration, Madame Eva BÉLIZAIRE Chargée de mission auprès de la direction.

- Présents : 11
- Pouvoirs : 6
- Votants : 17

Autorisation de la directrice à négocier et signer des transactions en lien avec les fins de contrats de travail des salariés

Délibération n° **2024-06-202** du 11 juin 2024 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu l'article R1431-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que « [Le Conseil d'Administration] détermine les catégories de contrats, conventions et transactions, ainsi que les subventions ou concours financiers accordés par l'établissement lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération environnementale, qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumises pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au directeur. » ;

Vu l'article 10 des statuts de l'EPCC, qui indique que le Conseil d'administration délibère sur les transactions ;

Dans certaines situations, exceptionnelles, la fin des contrats de travail des salariés nécessite la signature d'une transaction et le versement d'une indemnité transactionnelle, afin de clore définitivement les différends en lien avec l'exécution de ces contrats.

Il semble nécessaire que la directrice puisse négocier et signer ces transactions, avec le conseil d'un avocat spécialisé, afin d'accélérer la clôture de certaines situations complexes. En outre, la validation de ces transactions en Conseil d'Administration peut poser problème puisque toutes les délibérations et leurs annexes font l'objet d'une obligation de publicité, peu compatible avec la confidentialité nécessitée par ce type de transaction.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration :

- **Autoriser la directrice à passer toute transaction permettant de clore définitivement les différends en lien avec l'exécution de contrats de travail dans la limite d'un montant de 50 000 €.**

Votants : 17

Pour : 16

Abstention : 1

Contre : 0

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 12 juin 2024

Fait à Paris le 11 juin 2024

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES

